

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 18/10/2021

Président : M. GUERCHOUN

Présents : MMES. FAUTRA, POLICON, MM. TAVENOT, ALVES

Assiste : M. KATANGA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U14- D3 / A = CHEVILLY LARUE ELAN 1 / O. PARIS ESPOIR 1 -du 02/10/2021

La Commission est toujours en attente. Dossier en délibéré.

SENIORS

SENIORS – D1 /U = RUNGIS US 2 / LUSITANOS US 2 - du 10/10/2021

Réclamation du club de **LUSITANOS US 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **RUNGIS US 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **RUNGIS US 2**

figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui se sont déroulées le

03/10/2021 au titre de la **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL** entre **MONTRouGE FC92 1** et **RUNGIS US 1**

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D.

M. n'est à relever à l'encontre du club de **RUNGIS US 2**.

Rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – D2 / A = NOGENT FC 1 / VILLIERS ES 1 - Du 10/10/2021

La commission prend connaissance du courriel de l'arbitre de la rencontre Monsieur DE ARCANGELIS Julien lequel infirme les validations de cartons rouges indiqués sur la feuille de match.

Après vérification de cette feuille de match, aucun carton rouge ne figure.

Seuls les avertissements des deux équipes indiquées sur la feuille de match sont confirmés par l'arbitre de la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

FUTSAL

FUTSAL SENIORS – D1 = NOGENT US 94 FUTSAL (2) / VISIO NOVA (2) - Du 02/10/2021

Courriel en date du 04 octobre 2021 du Club de NOGENT US 94 sur la participation et la qualification du joueur BAKLOUTI Kévin Lic. : N°2543790581 du Club de VISIO NOVA ne possédant pas 4 jours francs de qualification.

La commission reste toujours dans l'attente de la feuille de match FMI ou papier pour sa réunion du 18/10/2021.